

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SIVEC Jean	THILL Céline	
DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe	
MENEGHIN Gaël	donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe	

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme		
PEREIRA Julien		

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 690 Contrat d'entretien de la VMC double flux Groupe Scolaire

Considérant le contrat en vigueur avec la société HYGIA CLIM SERVICE, pour l'entretien de deux VMC double flux au groupe scolaire, signé en date du 20/09/2019.

Considérant le travail effectué lors des entretiens et le fait que depuis 2022 ces VMC sont mises à l'arrêt durant les périodes de vacances scolaires, Monsieur le Maire propose la signature d'un nouveau contrat d'entretien biannuel avec l'entreprise HYGIA CLIM SERVICE à Gandrange en conservant les prestations, à savoir :

- La vérification des châssis et panneaux des caissons et refixation par vis si nécessaire,
- Nettoyage de la turbine,
- Nettoyage du caisson intérieur et extérieur,
- Changement des filtres tous les deux ans,
- Vérification des paliers, des roulements (graissage), des connexions électriques, des caractéristiques de fonctionnement du ventilateur (vitesse ou débit pression, etc.) et du fonctionnement des alarmes éventuelles,
- Resserrage des vis de fixation du moteur sur son support, de la turbine sur l'axe moteur,
- Dépose du diffuseur,
- Nettoyage du diffuseur,
- Désinfection par HYGIASEPT,
- Remontage du diffuseur,

Le coût de cette visite biennale, ainsi que l'équipement de Sécurité, de travaux en hauteur et l'enlèvement et élimination des déchets est proposé à 2 075€ H.T., prix inchangé par rapport au contrat en vigueur,

Le contrat proposé prend effet le jour de la signature, pour une première intervention en 2024 pour une période d'un an, reconduite tacitement. Les parties peuvent le résilier à tout moment par courrier recommandé avec accusé réception 3 mois avant la date anniversaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat proposé, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société HYGIA CLIM SERVICE à Gandrange.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23

Le Maire,